

arts &
sports



N°120 supplément 1

Bulletin d'information du Snadem-Unsa Éducation — Professeurs de la Ville de Paris

SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES :

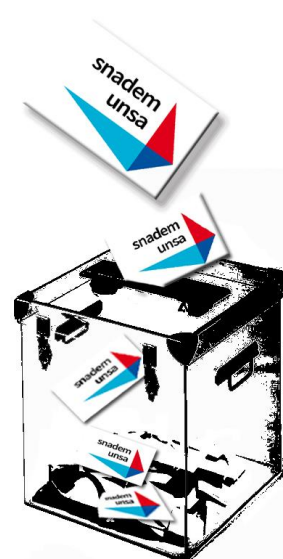
Faites entendre votre voix !
Votez UNSA !

LE VOTE SNADEM :

Victoires d'hier, enjeux d'aujourd'hui

DÉCRYPTAGE :

CAP, CTC, CTD, à quoi ça sert ?



*Le 6 décembre,
votez et faites voter UNSA !*

Bulletin du SNADEM – UNSA

Syndicat National des Professeurs pour l'enseignement
du DESSIN de l'ÉDUCATION PHYSIQUE et de la MUSIQUE
Écoles élémentaires de la Ville de Paris

Siège social : 8-10 avenue Ledru-Rollin, 75012 - PARIS. Tél. : 01 42 41 84 43
email: snadem.unsa@gmail.com — <http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €. Abonnement 1 an : 1,52 €. Abonnement + suppléments : 15,24 €
Directeur de la Publication : Corinne PERROUX. Imprimé au siège du SNADEM – UNSA

Commission Paritaire de Presse N° 1221 S 07012 — ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2018 - 2019 — N°120 supplément 1, octobre-novembre-décembre 2018

ÉDITORIAL

CHAMP SYNDICAL FOREVER...

Demain, les élections professionnelles auront lieu.

Les luttes, nombreuses et acharnées, soutenant les revendications des travailleurs pour des salaires décents, l'amélioration des conditions de travail, l'instauration du dialogue social, se sont inscrites dans le temps et l'Histoire. C'est ainsi que s'est constitué l'ADN des syndicats d'aujourd'hui.

Depuis quelques temps, au sein de la Start Up Nation, d'aucuns voudraient renvoyer le monde syndical à une image post-apocalyptique : celle d'un représentant du personnel momifié dans son fauteuil de bureau, tapotant sur un portable obsolète pour tromper l'ennui en attendant d'hypothétiques appels devant un téléphone désespérément silencieux, tandis que, sur le mur, d'anciennes affiches s'effritent et que la poussière voltige, le recouvrant inexorablement... Image déprimante d'un monde fini, en décomposition et totalement inutile.

Certes, la naissance du mouvement syndical ne date pas d'hier. Mais il n'y a nulle poussière à balayer, si ce n'est celle des doutes et de la procrastination.

Demain, vous voterez à l'occasion des élections professionnelles. Et ce ne sera pas le moment de se dire : « à quoi bon » !

L'Histoire, comme chacun sait, est un mouvement perpétuel fait de progressions et de régressions et, dans l'âpre univers du travail, les avancées ne sont pas gravées dans le marbre. Gardons-le à l'esprit avant de l'apprendre à nos dépens.

Pour autant, aussi longtemps qu'il y aura des salariés à défendre, des revendications à porter, les syndicats, par tous les moyens, dialogue, discussions, négociations, actions diverses, manifestations et grèves si nécessaire, répondront toujours présent !

Demain, agents de la Fonction Publique, vous élirez vos représentants.

Ceux-ci, à n'en pas douter, auront une rude partie à jouer dans la difficile période qui s'ouvre, si l'on considère les annonces gouvernementales de ces dernières semaines. Qu'on en prenne la mesure : réductions drastiques du nombre de postes, précarisation par contrats interposés et remise en cause du statut de la Fonction publique, gel des salaires et révision du régime des retraites, il n'y a qu'à demander le programme !

Voilà déjà une première excellente raison de voter, et n'est-ce pas une raison suffisante ?

Mais il y a plus. Car un syndicat ne pourrait rien, ou si peu, sans le soutien de ceux qu'il représente et cela commence par le vote. Massif. Cette représentativité est essentielle pour que vos élus soient reçus, écoutés, et que vos revendications puissent aboutir.

C'est pourquoi les prochaines élections professionnelles sont si importantes, capitales même, alors qu'aujourd'hui la tentation, pour ne pas dire l'intention, n'a jamais été aussi grande de limiter gravement le champ d'action et de compétence des syndicats, réduisant de fait au silence la voix de ceux qui travaillent. Votre voix.

Votre engagement se lira donc le 6 décembre prochain dans le résultat des élections professionnelles. Nous espérons qu'il nous donnera la force dont nous avons besoin pour agir. Avec vous.



Par Corinne PERROUX
Secrétaire générale

SOMMAIRE

Page 2 :
Éditorial

Page 3 :
Le vote SNADEM :
victoires d'hier,
enjeux
d'aujourd'hui

Page 4 :
DÉCRYPTAGE
CAP, CTC, CTD,
à quoi ça sert ?
CAP

Page 6 :
CTC

Page 7 :
CTD

Page 8 :
CHSCT

Page 9 :
Trois scrutins, un
seul bulletin

Page 10 :
Bulletin d'adhésion

**Le 6 décembre, votez et faites voter SNADEM UNSA !
Votez et faites voter UNSA !**

LE VOTE SNADEM : Victoires d'hier et enjeux d'aujourd'hui

Pour se persuader de l'importance et de l'utilité d'un syndicat représentatif, il suffit d'un rapide regard en arrière afin de prendre la mesure du chemin parcouru et des avancées obtenues grâce aux inlassables revendications et actions dans lesquelles le SNADEM s'est engagé pour la reconnaissance et la défense des professeurs de la Ville de Paris.

Flashback :

Les plus curieux iront consulter les pages relatant l'histoire du SNADEM et de ses combats sur notre site. Que verront-ils ?

Que le corps des professeurs de la Ville n'aurait jamais existé sans l'imagination, l'ambition, la force de négociation et de persuasion, la ténacité, et la pugnacité des grands anciens qui nous ont précédé (avec, il est vrai, un peu de bonne volonté de la part des premiers élus de la Ville de Paris).

Certes, les « *maîtres délégués pour l'enseignement du dessin, de la musique et de l'éducation physique dans les écoles primaires de la Ville de Paris* », (catégorie B !) n'existeraient plus aujourd'hui, partis depuis longtemps voir ailleurs si l'herbe était plus verte, et les salaires meilleurs et/ou remplacés par des corps encore moins coûteux.

Au lieu de ce sombre tableau, un tout autre scénario fut écrit grâce au SNADEM :

- **Création du corps des Professeurs de la Ville de Paris** : Statut de 1982, avec alignement indiciaire sur les professeurs de l'état.
- **Nouveau statut** (1990) et passage en **catégorie A** parallèlement à la création du grade de Professeur des écoles. **La grille des salaires s'aligne sur celle des professeurs certifiés** avec l'introduction de la **Hors classe**. Au passage, **diminution du nombre d'heures de service**, de 24h à 21h puis à 20h dont une heure de concertation.
- **Mise en place de la fameuse circulaire Dasco /Rectorat dite MOLLE/JARDIN.**
- **Indemnités ZEP puis REP/REP+**
- **Masterisation** (statut de 2010)

Enfin, comme précisé sur notre site :« *Les chargés de mission, les professeurs relais, le temps partiel modulé, la formation initiale et continue, la régularité des inspections, le matériel spécifique, la transparence des barèmes. Tant pour le mouvement que pour les promotions, **il est peu d'amélioration et de victoires qui n'auraient été acquises sans la mobilisation de tous les professeurs*** ». Ajoutons modestement : avec le SNADEM.

L'application récente de PPCR, votée par l'UNSA, avec un nouveau statut en 2018 pour les PVP, a apporté des progrès indéniables en termes de grille salariale et de promotion, avec l'évolution du corps annoncée sur deux grades (classe normale et hors classe) et la création de la **Classe Exceptionnelle**. Mais PPCR a été gelé en 2018 pour un report en 2019 et la diminution annoncée du nombre d'agents dans les trois versants de la Fonction publique signe le retour des mauvais jours.

Aucun acquis n'est définitif :

Avec une première mise en cause de nos missions, lors du conflit de la natation scolaire avec les ESAN, le gel des concours durant quatre années consécutives, enfin la mise en place de l'ARE en 2013, le corps des professeurs de la Ville s'est trouvé grandement menacé.

Un sauvetage in extremis grâce à la mobilisation massive des professeurs de la Ville, le soutien des professeurs des écoles et des parents d'élèves a permis le maintien de notre statut d'enseignants sur le temps scolaire et la reprise des concours au niveau des besoins.

Ces faits montrent bien qu'il faut rester vigilants.

Quels enjeux pour demain ?

Le SNADEM UNSA, espérant être digne de son histoire passée, ne chôme pas et continue à se battre pour l'ensemble du corps. Qu'on en juge : Concours, mise en place des rendez-vous de carrière, modalités des évaluations et des promotions, évolution de la cellule Formation, bref, tout ce qui recouvre l'ensemble de la carrière individuelle et collective des professeurs de la Ville a été abordé lors de diverses audiences et réunions à la demande du SNADEM depuis la rentrée ou le sera prochainement, notamment sur la question de l'ISAE.

POURQUOI VOTER SNADEM-UNSA ?

- **OBTENTION DE L'ISAE :**
L'objectif majeur, signe de la reconnaissance des PVP en tant qu'enseignants. Le SNADEM continuera à réclamer cette indemnité, c'est une question d'équité.
- **ALIGNEMENT DES AFFECTATIONS SUR LE NOMBRE RÉEL DE CLASSES EN REP/REP+ :**
L'équité, encore, à soutenir avec le dédoublement des CE1 à la rentrée 2019.
- **MOBILITÉ :**
L'allongement des carrières et les conditions de travail des enseignants ne permettent plus, ou difficilement, d'exercer ce métier tout au long de la vie. Nous demanderons que des formations adéquates soient mis en place et que l'accès à d'autres directions et d'autres corps soit facilité.
- **VIGILANCE SUR LA FORMATION :**
Après l'intégration de la formation des PVP fin novembre au sein de l'école des métiers, nous serons attentifs aux évolutions de nos formations initiales et continues.

Pour avancer sur toutes ces questions, nous comptons sur votre participation massive. Ce soutien doit se nourrir de la motivation de l'ensemble des PVP, avec la même détermination à défendre notre statut d'enseignants, nos recrutements, notre rémunération. Les enjeux sont trop importants pour s'abstenir.

DÉCRYPTAGE : CAP, CTC, CTD, à quoi ça sert ?

On ne vous en voudra pas : vous êtes certainement nombreux à ne pas connaître la signification de ces acronymes, sous lesquels se cachent des commissions bien réelles pour lesquelles vous allez voter d'ici au 6 décembre, et cela sur un même bulletin.

Qu'est-ce qui distingue chacune de ces commissions et à quoi servent-elles ?

Les élections professionnelles sont l'occasion de prendre connaissance de l'ensemble des instances qui structurent le dialogue social et concerne des aspects de notre vie professionnelle, à titre personnel ou collectif. Un passage à l'âge de raison en quelques sortes...

Nous commencerons par la commission la plus proche de l'agent en tant qu'individu, celle qui touche à l'aspect personnel de la carrière d'un agent :

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP) :

Cette instance concerne les **carrières individuelles des personnels.**

La CAP 18, représente exclusivement les professeurs de la Ville de Paris.

Le SNADEM UNSA propose à votre suffrage une liste d'hommes et de femmes engagés, professeurs en EPS, Education Musicale ou Arts Plastiques, en classe normale, hors classe ou classe exceptionnelle. Issus du terrain, ils connaissent et partagent avec vous toutes les difficultés que vous rencontrez vous-mêmes au quotidien. À ce titre, ils ont vocation à vous représenter, à vous accompagner et à vous défendre devant l'administration.

Les CAP se réunissent obligatoirement en cas de prolongation de stage, mutation, promotion, détachement et intégration dans un autre corps ou cadre d'emplois, licenciement pour insuffisance professionnelle.

Elles interviennent également en cas de désaccord entre agent et Administration concernant l'exercice du travail à temps partiel, une demande de départ en formation, un désaccord concernant l'évaluation, une démission.

Elles peuvent également siéger en formation disciplinaire si un fonctionnaire est soupçonné d'une faute professionnelle. Dans les faits, nos représentants vous accompagnent dès le début de toute procédure disciplinaire. Qu'elle nécessite ou non la réunion du conseil de discipline, le SNADEM UNSA vous aide et vous soutient dans vos démarches. Les élus paritaires de la CAP dont relève un fonctionnaire siègent également à La Commission de réforme, instance consultative médicale, qui rend des avis sur les situations en lien avec le risque professionnel (*maladie professionnelle, accident de service et accident de trajet*) et la retraite pour invalidité.

Celle-ci rend des avis sur L'imputabilité au service de la maladie ou de l'accident si l'administration ne reconnaît pas d'emblée cette imputabilité, la réalité des infirmités à la suite d'un accident de travail, la reconnaissance et la détermination du taux de l'invalidité temporaire ouvrant droit au bénéfice de l'allocation d'invalidité temporaire (ATI).

Les CAP émettent un vote sur tous ces sujets : Votre carrière entière est régie par l'activité de la CAP.

CAP 18

Corps des Professeurs de la Ville de Paris

Liste de candidatures

Groupe 1

Professeurs de la Ville de Paris de Classe Exceptionnelle



LARBRE Catherine EM



PETEX Luc AP

Groupe 2

Professeurs de la Ville de Paris Hors Classe



PERROUX Corinne AP



RAYNAL Pierre EM




COLOMBI Bruno EPS



HOCH Olivier EPS

Groupe 3


Professeurs de la Ville de Paris de Classe Normale




LAMRI Sonia EPS



PRIEUR Vincent AP



LECHARTIER Alice EM



TOUFFET Stéphanie AP

Les représentants SNADEM UNSA vous aident pour la constitution de vos dossiers. Par leur connaissance du métier exercé, des difficultés rencontrées, ils apportent également un éclairage avisé sur votre situation et la préservation de votre santé.

Parce que l'UNSA a mis la proximité avec les agents au cœur de ses priorités,

Parce que chacun doit pouvoir dérouler sa carrière en toute équité et être défendu en cas de litige avec l'administration, voter pour les représentants du SNADEM UNSA c'est élire des représentants de proximité et de confiance. C'est aussi leur donner les moyens d'intervenir pour faire respecter l'équité et veiller au bon déroulement de la carrière de chacun.

Menaces sur les CAP :

À l'horizon 2022, le gouvernement souhaite instaurer un nouveau modèle de CAP, qui change profondément leur nature et leur rôle : les CAP ne traiteraient que du recours, du contentieux et du disciplinaire, mais plus des mobilités ni des avancements/promotions. Le régime de sanctions disciplinaires serait quant à lui revu : il serait alors possible de sanctionner un agent par une suspension avec retrait de salaire de 3 jours, sans avis de la CAP comme la mairie de Paris l'avait envisagé pour les agents parisiens. L'UNSA, au contraire, exige que ce type de sanction ne soit pas possible sans la consultation de la CAP. En effet, l'agent doit pouvoir exprimer un avis contradictoire et être défendu. **Pour l'UNSA, ce serait une régression inacceptable des droits des agents publics.**

COMITÉ TECHNIQUE CENTRAL (CTC) : **Son rôle concerne tout le champ de la Ville de Paris.**

Ce scrutin a une importance considérable car c'est en fonction de son résultat que seront attribués les moyens de fonctionnement aux différentes organisations syndicales, proportionnellement aux résultats obtenus :
Donnez-nous les moyens de faire entendre votre voix !
C'est votre vote au Comité Technique Central qui déterminera les moyens attribués à votre organisation syndicale.

Cette instance de concertation consultative est compétente pour donner un avis avant la prise de décision de l'exécutif.

A la différence des CAP, le Comité technique central, comme les comités techniques de direction **traitent de questions d'ordre collectif et intéressant l'ensemble du personnel**. Sont donc également concernés les agents publics non titulaires et les agents de droit privé.

Il existe à la Ville un CT central, 21 CT de direction (un par direction) et 2 CT de service (service technique de la propreté et service technique de l'eau et de l'assainissement-DPE).

Le CT central est compétent sur les questions transverses relatives à l'organisation et au fonctionnement des services de la Ville et en particulier sur les questions d'emplois, d'action sociale, d'aide à la protection sociale complémentaire et de grandes orientations en matière de politique indemnitaire.

Les CT sont composés de représentants de l'administration et de représentants du personnel, élus au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Depuis 2015, seuls les représentants du personnel participent au vote des avis exprimés par cette instance.

Nos candidats sont ceux que vous éliez lors des élections des commissions administratives paritaires (CAP).

Ils connaissent vos problèmes quotidiens, ils les partagent, ils vous représentent et vous défendent devant l'administration, ils recherchent toutes les solutions collectives pour améliorer la vie des agents au travail.

Tous les agents exerçant leurs fonctions dans le périmètre du comité technique sont électeurs : titulaires, stagiaires, contractuels, vacataires. Il est important que vous vous exprimiez sur les sujets qui vous touchent et qui font l'organisation de votre travail au quotidien.

Voter est essentiel !

Le résultat des votes au CT Central détermine également la représentativité au Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes (**CSAP**). Le domaine de compétence du CSAP englobe toutes les questions d'ordre statutaire intéressant le personnel. Il se réunit également en tant qu'organe disciplinaire de recours. Les représentants du personnel au CSAP sont désignés par les organisations syndicales sur la base des résultats des élections au CT central de la Ville et de ceux des administrations parisiennes.

POURQUOI VOTER UNSA ?

➤ Pour la défense du Service public et de l'Emploi

Nous sommes engagés pour la défense d'un service public de qualité au service des usagers.

Nous refusons les 120 000 suppressions d'emploi programmées, le recours au contrat.

Nous refusons la précarité en demandant la poursuite des recrutements Sauvadet et la contractualisation des vacataires.

Nous demandons des moyens à la hauteur des besoins dans toutes les directions.

➤ **Pour l'amélioration des conditions de travail :**

L'UNSA dit NON à la dégradation continue des conditions de travail qui sont aujourd'hui jugées agressives et anxiogènes et cela pour toutes les catégories de personnel.

*L'organisation des services, le management, la politique de ressources humaines doivent évoluer pour que la **bienvieillance** de l'administration envers ses agents devienne une réalité.*

L'UNSA, signataire des accords-cadres « Santé Sécurité au Travail », « Âges et Générations », « Formation » regrette que ceux-ci n'aient jamais été mis en œuvre et que les mesures de progrès qu'ils comportaient n'aient pas profité aux agents.

Nous continuerons à agir dans le cadre des Comités Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail pour l'amélioration des conditions de travail en demandant avant tout le maintien de l'emploi nécessaire au bon fonctionnement des services, l'arrêt des réorganisations, une réelle prise en compte des Troubles Musculosquelettiques et des Risques Psycho-Sociaux, des formations de qualité et en nombre suffisant.

Nous exigeons le droit pour tous à profiter d'une seconde carrière !

➤ **Pour assurer la protection sociale des agents :**

L'UNSA est favorable à la mise en place d'un contrat de groupe prévoyance pour les agents de la collectivité parisienne, afin de faire face aux aléas de la vie : incapacité de travail, invalidité, décès, perte d'autonomie, et éviter le passage à demi-traitement pouvant survenir à la suite d'un congé maladie.

L'UNSA souhaite aussi l'augmentation de l'Allocation Prévoyance-Santé pour faciliter l'adhésion aux mutuelles complémentaires.

Nous agissons afin de renforcer les services de médecine préventive et le Pôle Aptitudes Maladie et Accident afin de réduire les délais de passage en Comité médical et Commission de réforme.

➤ **Pour votre Pouvoir d'achat :**

Au niveau national, par la négociation et la signature de l'accord PPCR, l'UNSA a apporté les premières mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières et une meilleure prise en compte des régimes indemnitaires pour le calcul des retraites. Cependant c'est encore insuffisant. Nous continuons à nous battre pour le pouvoir d'achat en demandant le respect des promesses présidentielles, le dégel du point d'indice, l'abandon du jour de carence, la compensation intégrale et dans le temps de l'augmentation de la CSG.

Au niveau municipal, nous souhaitons la réévaluation de tous les régimes indemnitaires, l'amélioration des ratios promus-promouvables pour atteindre le 100%.

Chaque agent doit dérouler sa carrière sur deux grades et pouvoir partir en retraite en ayant atteint l'échelon le plus élevé du grade occupé.

Nous voulons plus d'équité et de transparence dans le versement des indemnités.

COMITÉ TECHNIQUE DE DIRECTION (CTD) :

Les CTD sont des instances de concertation chargées de donner un avis sur les questions et projets relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services dans chaque direction.

Tous les CT examinent le bilan social et les rapports obligatoires en matière d'apprentissage, d'insertion et de promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les 21 CT de direction (un par direction) et les 2 CT de service expriment leur avis sur toutes les questions d'organisation et de fonctionnement relevant de leur direction et sur ses évolutions ayant un impact sur les personnels et en particulier sur le plan annuel de formation.

- Effectifs, emplois et compétences
- Règles statutaires, Méthodes de travail
- Formation
- Insertion professionnelle
- Égalité professionnelle, Lutte contre les discriminations

COMITÉS D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Il n'y a pas de vote le 6 décembre pour ces instances

Les représentants du personnel en CHSCT sont nommés par les organisations syndicales en fonction des résultats des votes aux Comités Techniques.

CT et CHSCT sont les deux branches du même arbre, en votant UNSA, vous assurez la présence de vos représentants dans toutes les instances de votre direction.

CHSCT central et CHSCT de directions sont une **émanation des comités techniques qu'ils assistent en matière de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail**. Ils sont constitués de représentants de la Ville de Paris et de représentants du personnel. Comme pour les CT, seuls les représentants du personnel participent au vote des avis.

Les CHSCT ont pour compétences :

- de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité des agents ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail ;
- de veiller au respect de la loi dans ces domaines.
- D'analyser les risques professionnels et mettre en place la prévention, en ayant une attention toute particulière pour le harcèlement.
- De suggérer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la santé au travail.
- De faciliter l'accès des femmes à tous les emplois.

Pour l'exercice de ces missions, ils procèdent notamment à des **visites**, des **enquêtes**, peuvent demander des expertises et sont consultés sur les projets de l'administration sur les projets d'aménagement importants les conditions de travail et pouvant impacter la santé et la sécurité des agents.

Un rapport annuel leur est soumis, ainsi qu'un **programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail**.

POURQUOI VOTER UNSA ?

- *Les Comités Techniques et les Comités d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail sont les instances qui déterminent les conditions de l'exercice de vos missions au quotidien. Ils sont d'une importance capitale pour votre bien-être au travail.*
- *L'UNSA se veut force de négociation et de proposition, et souhaite que les agents soient associés aux décisions qui sont prises les concernant, en faveur d'une gestion plus humaine et bienveillante.*
- *L'UNSA s'engage à défendre et promouvoir une organisation du travail respectueuse des individus et facteur de progrès social.*

Quel avenir pour les CHSCT ?

Alors que la concertation à ce sujet était encore engagée, le gouvernement a annoncé le 12 juin la fusion entre Comité Technique et Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail, sans en préciser les modalités, L'UNSA a rappelé son attachement à cette instance de proximité qui, aujourd'hui, est largement plébiscitée par les agents. La santé au travail est une revendication à part entière, la prévention des risques est incontournable. Que deviendront les accords signés à ce sujet ? Dans une période où les réorganisations succèdent aux réaménagements et autres déménagements, comment pourra-t-on garantir la prise en charge de cette problématique ? Les risques psycho-sociaux, les troubles musculo-squelettiques, le harcèlement ont-ils cessé le 12 juin ?

L'UNSA s'oppose à la disparition programmée des CHSCT.

Nous continuerons à nous engager pour que la santé au travail reste une priorité.

**Pour toutes ces raisons, pour toutes ces instances,
Je vote et je fais voter UNSA**

TROIS SCRUTINS, UN SEUL BULLETIN :

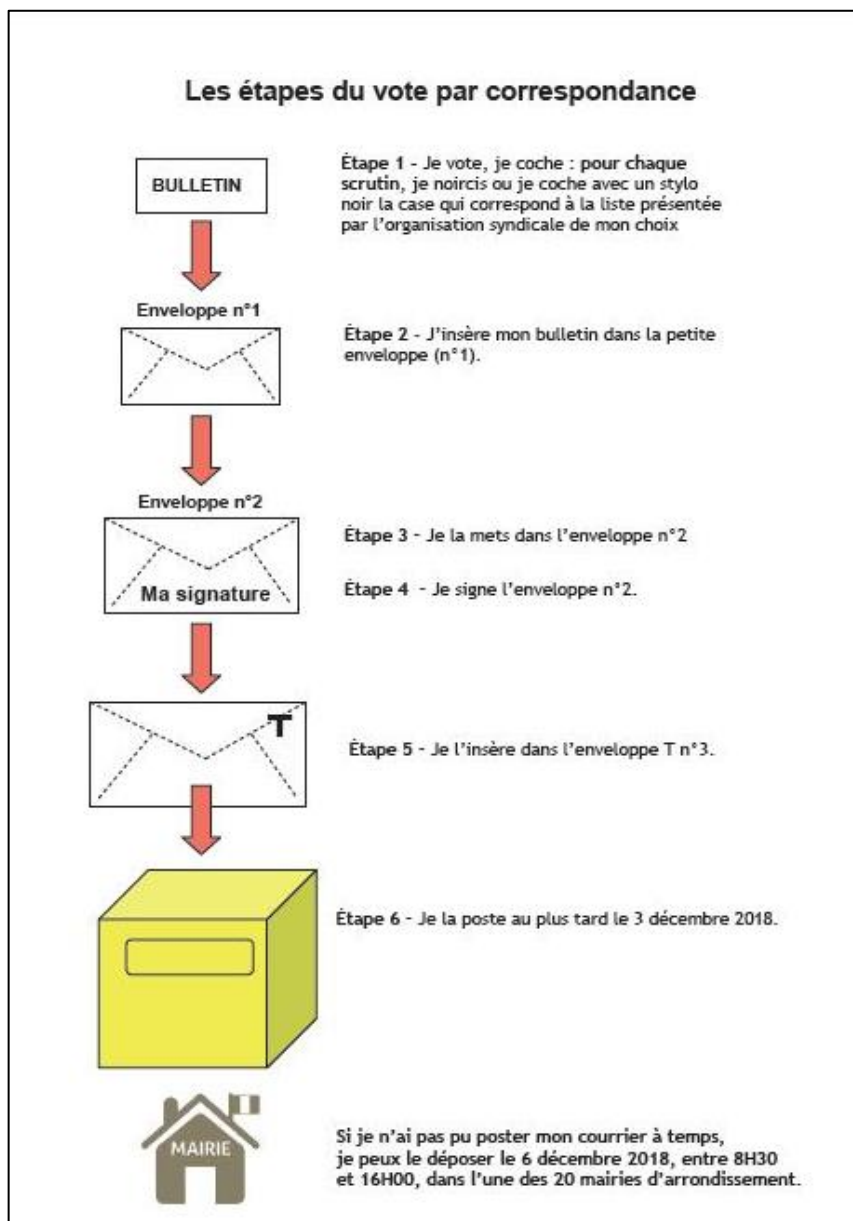
Les trois scrutins (CAP, CTC, CTD) ont leurs propres caractéristiques, mais sont étroitement liés. Ils figurent pour ces élections sur **un seul bulletin**. Le vote se fait **uniquement par correspondance**.

Remplissez attentivement et sans erreur votre bulletin, SIGNEZ et RENVOYEZ- LE SANS TARDER, dès réception si possible.

Pour voter : FAIRE OU

NOIRCIR intégralement ou **COCHER** distinctement avec un **STYLO NOIR** la case correspondante, pour chacun des scrutins, la liste de candidats présentée par l'organisation syndicale de votre choix.

Voter est un droit, ne le laissez pas échapper. Il donne du poids à votre syndicat pour vous représenter et vous défendre dans toutes les instances. Ce scrutin est particulièrement important cette année, alors que le statut de la Fonction publique est remis en cause par le gouvernement.



**Avant le 3 Décembre,
À la CAP 18, je vote SNADEM-UNSA
Au CT CENTRAL, je vote UNSA
Au CT DASCO, je vote UNSA**



BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2018-2019

(ou de renouvellement)

Nom : _____ **prénom :** _____

né(e) le : _____ **n° SOI :** _____ **discipline :** AP EM EPS Autre

adresse : _____

Échelon : _____ **Quotité :** _____ **Cotisation :** _____ €

tél. dom. : _____ **tél. mobile :** _____ **email :** _____

	20h (100%)	18h (95%)	15h (80%)	13h (68,75%)	10h (52,50%)
Stagiaire	60 € / 20,40	57 € / 19,38	48 € / 16,32	41 € / 13,94	32 € / 10,88
4	73 € / 24,82	69 € / 23,46	58 € / 19,72	50 € / 17,00	38 € / 12,92
5	81 € / 27,54	77 € / 26,18	65 € / 22,10	51 € / 17,34	43 € / 14,62
6	85 € / 28,90	81 € / 27,54	68 € / 23,12	58 € / 19,72	45 € / 15,30
7	90 € / 30,60	86 € / 29,24	72 € / 24,48	62 € / 21,08	47 € / 15,98
8	96 € / 32,64	91 € / 30,94	77 € / 26,18	66 € / 22,44	50 € / 17,00
9	100 € / 34,00	95 € / 32,30	80 € / 27,20	69 € / 23,46	53 € / 18,02
10	110 € / 37,40	105 € / 35,70	88 € / 29,92	76 € / 25,84	58 € / 19,72
11	120 € / 40,80	114 € / 38,76	96 € / 32,64	83 € / 28,22	63 € / 21,42
HC 4	126 € / 42,84	120 € / 40,80	101 € / 34,34	87 € / 29,58	66 € / 22,44
HC 5	135 € / 45,90	128 € / 43,52	108 € / 36,72	93 € / 31,62	71 € / 24,14
HC 6	140 € / 47,60	133 € / 45,22	112 € / 38,08	96 € / 32,64	74 € / 25,16
CE3	145 € / 49,30	138 € / 46,20	116 € / 39,44	100 € / 34,00	76 € / 25,84
CE4	150 € / 51,00	142 € / 48,28	120 € / 40,80	103 € / 35,02	79 € / 26,86

En italique : montant de la cotisation après déduction fiscale de 66%

Malgré le coût du routage, je préfère recevoir la version papier d'Arts et Sports

TAUX PARTICULIERS

- * Temps partiel : selon % du poste
- * Couple : 1 + ½ cotisation
- * Disponibilité
ou Détachement : **45 euros**
- * Retraité + FGR : **53 euros**

CHÈQUE à l'ordre du SNADEM à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au SNADEM-UNSA 8-10 avenue Ledru-Rollin 75012 PARIS

PAIEMENT ÉCHELONNÉ POSSIBLE :

Chèque(s) à encaisser après le(s) 1:

2:

3:

N° UNSA :	Fait : <input type="checkbox"/>	Carte : <input type="checkbox"/>	Banque :	Cotisation :	€
N°Chèque :	1- _____	date :	2- _____	date :	3- _____
date :	_____	date :	_____	date :	_____
PayPal :	<input type="checkbox"/>	date :			
Prélèvement :	1x <input type="checkbox"/>	2x <input type="checkbox"/>	3x <input type="checkbox"/>		
Virement :	<input type="checkbox"/>	date :			

CADRE RESERVE AU SNADEM

Les informations du présent bulletin font l'objet de traitements informatiques. La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, reconnaît à toute personne figurant sur un fichier le droit d'obtenir communication des informations le concernant et, en cas d'erreur, d'en exiger la correction.